

**Rapport IGAS sur la distribution en gros du
médicament en ville :**
**La C.S.R.P. appelle le gouvernement à engager au plus
vite une réforme du système de rémunération**

Paris, le 16 avril 2015 – La Chambre syndicale de la répartition pharmaceutique a pris connaissance du rapport de l'IGAS relatif à la distribution en gros du médicament en ville.

Elle prend acte avec satisfaction du bilan dressé par l'IGAS qui met en évidence l'importance et la qualité des services rendus par les grossistes-répartiteurs. Le rapport souligne le soutien indispensable que représente le réseau de la répartition pour maintenir le maillage officinal et garantir l'accès au médicament à tous les patients, « *La répartition permet de maintenir un maillage officinal dense, proche des patients et des prescripteurs et ainsi de garantir l'accès aux médicaments y compris dans les zones isolées.* ». Il met également l'accent sur le problème de concurrence posé par l'absence de lien entre la marge de distribution en gros et les obligations de service public.

Par ailleurs, la CSRP constate que l'analyse faite par l'IGAS quant à sa situation économique confirme les alertes qu'elle a lancées ces derniers mois. Le mode de rémunération des grossistes-répartiteurs n'est plus adapté à l'évolution du marché. Il fragilise considérablement l'équilibre économique de la profession qui a d'ores et déjà consenti de lourds efforts de productivité, « *la trop faible rémunération de la répartition met en danger sa pérennité* ». A cet égard, l'IGAS s'appuyant sur des données de l'EFPIA précise que la France présente le coût de distribution en gros le plus faible d'Europe.

En outre, comme la CSRP a déjà eu l'occasion de le faire, l'IGAS pointe le bouleversement que constitue le développement des médicaments génériques. Les conditions de rémunération dont bénéficient les répartiteurs pour ces produits sont particulièrement défavorables et contribuent à gravement déstabiliser leur économie.

Dans ces conditions, confortée par le bilan dressé par l'IGAS, la CSRP appelle de ses vœux la mise en œuvre urgente de mesures fortes pour revaloriser la rémunération du service rendu par les grossistes-répartiteurs et pérenniser l'économie d'un maillon de la chaîne du médicament unanimement reconnu comme indispensable et offrant le même service à l'ensemble des pharmacies sur tout le territoire français.

CONTACTS PRESSE :

Agence Comfluence

Vanessa Ibarlucea - 01 40 07 98 20

vanessa.ibarlucea@comfluence.fr

Vincent Prevost - 01 40 07 98 25

vincent.prevost@comfluence.fr